

Zones des tranquillité de la faune - Alpes vaudoises dans le territoire du Parc

Périmètre du Parc

District franc fédéraux, tenir les chiens en laisse; chasse, camping et drones interdits

Zones de tranquillité

Statut de protection et dispositions

Contraignant: Interdiction d'accès (R10)

Contraignant: Accès autorisé uniquement sur les chemins ou itinéraires indiqués (R100)

Contraignant: Interdiction de pratiquer des sports d'hiver en dehors des itinéraires indiqués (R150)

Contraignant: Rafting et sports en rivière; il est interdit d'aborder et de s'arrêter dans la zone de tranquillité

Recommandé: Merci de ne pas entrer dans cette zone sensible (E10)

Recommandé: Merci de ne pas quitter les itinéraires et de tenir les chiens en laisse (E50)

